



A Sainte Clotilde, le 04 juin 2018

Nos Réf : DIP / LMN - mb 2018.06.06

Objet : Nouvel imprimé
Mutations 2018/2019

**Mesdames les Présidentes de club,
Messieurs les Présidents de club.**

Madame, Monsieur,

Du 1er au 30 juin ont lieu les mutations Type C1 pour toutes personnes sollicitant une licence qui lors de la saison sportive précédente évoluaient pour une autre association sportive.

Nous vous rappelons, conformément à l'article 414 des Règlements Généraux, que tout licencié qui désire muter doit :

- informer par pli recommandé l'association sportive quittée sur le formulaire MUTATION,
- lors de la demande de licence faite par le nouveau club, joindre copie de ce formulaire signé et la preuve de dépôt (papillon bleu).

ATTENTION :

Le recommandé doit être fait au nom du licencié (et non celui du club), il peut toutefois être établi à l'adresse du club.

Un recommandé n'est valable que pour une demande de mutation (1 mutation = 1 recommandé).

Nous restons naturellement à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

LIGUE REGIONALE DE BASKET BALL
DE LA REUNION
Maison Des Sports
1 Route de la Digue
97490 Sainte-Clotilde
☎ 0262 41 09 09

La Présidente
Commission Qualification LRBB

Daisy ISAMBERT-PERMALAMA

PJ : Imprimé de mutation 2018/2019